Que tout ce que l'on voit du contrat inter Que tout ce que l'on voit du contrat inter-venn entre Stagni figli et Pelizaeus, pour la société Keneh Assouan, "d'est que le paiement aura lieu a chaque i tratsion de bois, en obliga-tions de notre société, qui seront cotées à la Bourse de Berin, et qui vous seront décomptées au taux de 1 /2, plus élevé que celui d'émis-sion."

Que ce qui parait vraiment extraordinaire, que ce qui parait vraiment extraordinaire, cest que Stagm figli n'aient, à aucune de ces époques, soulevé la question du coupon, ce qui était de toute necessité dans les condi-tions aucumales ou, d'après eux, la vente des titres devait se faire, pour ne pas induire les

titres devait se faire, pour ne pas induire les acheteurs en erreur.

Attende unin qu'il serait difficile d'admettre qu'un courtier, sumple intermediaire, dont le sessi intérré dans l'afaire deit le courtage qu'ul devait encaisser des deux parties, soit allé setemment s'engager euvers l'acheteur, à autre chose que ce que le rendeur aurait consent, pour se voir désavouer ensuite et en supporter lae consécueure.

guement dout appel a socialis lia demande en resiliation de la vente introduite par la Nettonal Bank contre Salinas pour détaut de livraison, apres mise en demeure et l'action recursior de coux-ci contre Stagni figli, ce defaut de livraison leur et aut imputable.

Attendu, sur les dommages intérêts réclamés par la National Bank à Salinas et par ceux-ci à Stagni figli, que la National Bank justifie suf-fisamment de son droit de les réclamer en exposant que les éléments certains du domma sont ctablis par la correspondance échangée et qu'ils consistent notamment dans les frais affé rente à la réalisation des fonds et à la perte résultant de leur immobilisation pendant un Qu'il v a lieu, partant, de confirmer le inge-

qu'il y a lieu, partant, de Confirmer le juge-ment dont appel en tant qu'il les a dims en principe, pour être liquides séparément. Que c'est aissa bou droit, que le même ju-gement a condamné. Stagni figit à payer aox tratelli Saimas PT. 5,023 4 20 de courtage et les a déboutes de cette même demande euvers la National Bank, tort en relevant que dans l'instance actuelle. Saimas freres ne reclament.

la National Bank, tout en relevant que dans l'instance actuelle Sainus fireres e reclament pas cette somme de Stagni.

Attenda sur l'apple innéedent de Fratelli Sainas ferre de concombanta de les médimisers de tous fraix qui seraceut mis a leur charge par la jurniferton italieme devant laque le Stagni figil les out pour autre de l'applement la leur charge par la jurniferton italieme devant laque le Stagni figil les out pour suivis, malgre l'instance par les appelentas introdute le même jour devant le Tribunal Mate de Commerce contre les sieux parties National Bank et Stagni figil.

Que ces dommages intérête ne représentent pas un préptices es ratiochant directement à l'inexecution du contrat en question, dont la jurnifection mixte est saisse par l'action en résiliation introduire par la National Bank et par l'action recursorie de Sainnes, mais qui ils proviennent du fait d'une autre jurnifection que la jurnifection mixte et a sais a parfecier.

Par ces motifs et ceux des premiers juges qui ne sont pas contraires, s'atunant contradictoirement entre parties et rejetant toute conclusion plus ample ou contraire, et toute demande de preuve, comme non pertinente; Sar l'appel incident des Pratelli Salinas, débates, diri y avoir leur de leur accorder les réserves demandees.

Condamne Stagni figil à tous les frais, y Condamne Stagni figil à tous les frais, y

viserves demandées ;
Condamno Stagui figli à tous les frais, y
mompris les honoraires des avocata de Salinas
tt de la National Bank taxés respectivement

Qu'on nous permette de signaler encore un

fois l'immense et unanime satisfaction avec laquelle ce magistral arrêt a été accueilli par le public égyptien. Le monde des affaires et sur-tout le monde de la bourse a suivi le procès du commencement à la fin avec une attention bier compréhensible, car une solution contraire ent jeté le désarroi sur notre place.

Ajoutons que la teneur de l'arrêt est re marquable sous tous les rapports et fait le plus grand honneur au rapporteur.

Erratum : De la première partie de l'arrêt que nous avons publiée samedi, nous repro duisons un attendu erroné. Voici le texte dussos un attendu errone. Voto le taxte exact: "Attendu que la lettre du Crédit Lyonnais ne dit pas le contraire, et ne vise que les affaires qu'il a à traiter par l'entremise d'une bourse étrangère, ce qui n'est pas le cas au l'annae."

BULLETIN DE LA BOURSE

(Aujourd'hui à midi et domis)

Par suits du tassement, des nouvelles poli-tiques de plus en plus sombres et de la mau-vaise tenne des marchés européens nous fé-chisons ici sur tonte la lique. Peu d'affaires ont en lieu et la tenduce et à la baisse. La Bauque Nationale et plus faible a 27, 3/4, la Daira à 28 7/16, les Markets à 223, de Sait è Soda à 33/9, la Delta Light à 17 3/8. Quelques valeurs sont en le gère reprise, más en général les cours sont stationnaires et plutôt faibles.

Administration des Chemins de Ferdes Telegraphes et du Port d'Alexandrie.

AVIS

Le Conseil d'Administration des Chemins de

figli ne prétendent même pas qu'ils leur au MOUVEMENT MARITIME

Constantinople et Port-Said: 18 h., vap. autr

onstantinople et Port-Sard ; 18 h., vap. autr. Maria Teresa, cap. Knesevich, ton 1,914, au Loyd Autrichien. arseitle et Naples ; 70 h., vrp. all. Schleswig, cap. Frane, ton 4,322, à Schoeller. anchester et Tripoli ; 4 j., vap. ang. Ocean Prince, c. Kirkwood, ton. 1,974, à Gince & Co. 9 mai arseitle ; 1j., 12, vap. franc. Sénégal, cap. Vincenti, ton. 2,235, aux Messageries Marit.

s mai Syrie ; vap. ital. Adria, cap. Muzio. Port Said et Odessa ; vap. antr. Euterpe, cap.

Bengazi ; vap. aug. Augustine, cap. Scicluna.

BOURSE KHEDIVIALE

CONTRATS Fluctuations de 9h.30 à 1h. p.m.
Cotons F.G.F.Br.

Cotons F.G.F.Br.

Dans la matinée; prix plus haut pour mai
d. 14 9/32 à —/—; plus bas pour mai -/-- à --/--. Graines de coton

Dans la matinée; prix plus haut pour nai P.T. 56 5/40 à —/—: plus bas pour

Remarques
(De Midi à 1b. p.m.)
Coton.—Après un moment de calme, il y a
eu de nouveau de la demande pour le mai et la
clòture s'est faite presque au plus haut cours.
Le juillet a été moins chaud, mais quand même me avec tendance à suivre le mai.

il roste terme avec tendance a suivre is mai.

La nouvelle récolte est bien tenue.

Graines de coton.—Le marché est soutenu
ant pour la nouvelle que pour la vieille récolte,
mais les affaires sont insignifiantes.

Fèves.—Marché nul.

Bourse Khédiviale, le 8 mai 1905.

copie de la dépêche DE L'ALEXANDRIA GENERAL PRODUCE
ASSOCIATION

à la
LIVERPOOL COTTON ASSOCIATION

urs pratiqués ce jour à la Bourse Khédi riale à 99.45 a.m.)
Tal. 14 17/32 Livraison Mai
14 17/32 Livraison Mai
12 25/32 , Novembre
12 21/32 , Novembre
Marché ferme

Marché ferme Arrivages de ce jour, à Minet-el-Bassal, intars 7,701

(Cours pratiqués los jour à la Bourse Khédi viale à 12h.45 p.m.) pur la Bourse Khédi Tal. 15 1/16 Livraison Mai 14 7/16 ... Juillet 12 27/32 ... Novembre 12 25/32 ... Janvier Mavché forme

9 mai 1905 -(11h 55 a m.) Cotons — Clôture du marché Meilleure demande, prix en hauss

 $\begin{array}{c} {\rm ABASSI} \\ {\rm 2me~qualit\'e,~lre~qualit\'e,extra}:~\frac{1}{8}~{\rm de~talari} \\ {\rm de~hausse} \end{array}$

IANNOVICH

2me qualité, 1re qualité, extra : ½ de talar

le hausse

Etat du marché de ce jour, cot : Cours
rès irréguliers, affaires modérées, les achetours
tant plus que jamais réservés en face de la
ausse des contrats.

Arrivages de ce jour sacs 10852—cantars 4311, Prix P.T. 34 à 38 cond. franco-wagon, contre même jour en 1904, can. 2988.

Les priz suivants ont sié pratiqués ce jour COTON O.M.B.

	(Basse	EGYPTE)			
	Provinc	e Béhéra	par	Ca	ntar
amanhour.	Provience	De P.T.	165		
Cafr-Zayat .		De P.T.	2471	À	272
antah	Province	Menons	245	,,	270
fanonf	2 10 111100	Do D T			

ARRIVAGES

Docum					iria Gen	eral
	Pro	duce	A88	ociatio	m."	
				DE FEE	L .	BARQUES
Cotons			S/B	1041		-
Graines de	coto	n	88/08	3950		63
Blés Saïdi				15		
" Béhérs	٠			70	ĺ	
Fèves Saïd	i		**	5	1	
" Bého	та		,,	- 1	1	-
Orges			,,	_		-
Mais			***	-		-
Lentilles				10.00		199.0
Cotons T	otal	des	arri	vages	depuis	le 1er
septemb	e 15	904	iuso	u'à c	e jour,	cantars

me jour en 1904 : "Béhéra ...

Grge ...

Mais ...

Lentilles ...

Cotons.—Total des arrivages depuis le ler septembre 1903 jusqu'à ce jour, cautars

... , 12 13/16 & 27/33 ... , 12 11/16 , 23/32 ... , 14 15/16 , — ... , 14 1/4 , 9/32 ... , 14 1/8 , —

Sept.-Oct. ... N.B. P.T. 86 1/2 A — REMARQUES

Cotons: Nouvelle récelte.—On a ouvert
al. 12 3/4 pour le novembre. Le marché es

tal. 12 3/4 pour le novembre. Le marché est ferme.

Récolte actuelle. —Le premier prix pratique deté tal. 13 pour le juillet et ensuite talaris 14 1/2 pour le mai. Les deux livraisons ent les honneurs de le vorbeille et donneut de fin à retordre au découvert qui, cela ne fait aucun dout, devra capituler. En attendant, la hause s'accentue de minute en minute.

Saccentue de minute en minute.

Récolte actuelle — De même qu'en novelle récolte actuelle — De même qu'en novelle récolt à less fait aujourd'hni peu d'affaires. Le premier cours décroché a été P.T. 56 pour le mai.

Pières-Saidi: Nonvelle récolte. —Même tenou

Exterieur

Dépêches particulières du 8 mai 1905 PRODUITS ÉGYPTIENS

Coton: Etat du Marcké:—Soutenu Disposible.—Bourfes: Sans changement
Futurs Juin: 6 35/64 (1/64 de baisse)
LIVERPOOL
Graines de coton.—Calmes, mais soutenue
Foves.—Fermes

Graines de coton.—Plutôt calmes
rèces.—Soutenues
Graines de coton.—Sans changement
Fèces.—Néant COTON AMÉRICAIN

Puturs juil août: 4.20 (4 points de baisse)
,, oct. nov.: 4.23 (4 points de baisse)
Disponible: 4.29 (10 points de baisse)

Disposible 4.29 (10 points du passes)
Disposible 4.29 (10 points de baisse)
NRW YORK
Middling Upland: 8.10 (13 points de hausse)
Futurs juil: 7.67 (18 points de hausse)
, oct. 7.38 (19 points de hausse)
Arrivages du jour, belles 1900.
Contre même jour, l'année dernière, balle,800

TO-DAY'S EXCHANGE QUOTATIONS Banks' Banks buying selling' 97 1 97 8 96 1 97 9 96 1 97 9 386 1 387 3 384 1 385 3 385 3 387 3 London cheque. 3 m. bank paper. 4 ladian cheque. 4 Venna & Trieste cheque. 4 Cowland shople dhear. 5 when paper. 5 when paper. 6 when paper. 1 Ladian cheque. 4 Ladian cheque. 5 when & Trieste cheque. 4 Cowland shople cheme. 1 Laev one per mille breterage. 477 }

382 ½ 475 — 471 ≹ 386 --404 1 88 8

RAMLEH RAILWAY COMPANY. au samedi 6 mai 1905 du dimanche 30

Billets Abonnements et Diver P.T. e cour.92,352 der. 71,793 P.T. 2,697 21,533 lugment. 20,559 5,966

Augment. 20,559 5,966.
Diminution 18,836
Totaux.—Année courante 110,721 ; année der
nière 103,032 ; Augmentation 7.689

du 1er octobre 1904 au samedi 6 mai 1905 Billets Abonnements Année cour.1,952,246 270,233 ,, der. 1,832,506 578,659 Augment. 119,740 220,409
Diminution 308,426
Totaux.—Année courante 2,592,155; ann
dernière 2,560,732; Augmentation 31,723. 220,409.

ALEXANDRIA TRAMWAY COMPANY

du dimanche 30 avril au samedi 6 mai 1905 Billets Carnets et Divers Année cour.129,028.8 12,675.5 ,, der. 102,217. 11,753. P.T. 141,704.3 113,970. Augment. 26.811.8 922.5 27,734.8

du 1er janvier au samedi 5 mai 1905 Carnets Billets et Divers Tota 1,977,451.9 1,710,654.4 266,797.5 SHARE LIST

ASSOCIATION
DES COURTIERS EN MARCHANDISE-(Service spécial)
DÉPÈCHE D'OUVERTURE
LIVERPOOL 10h. a.m

Américain Liverpool, 10h. a.m Puturs ; juil.août : 4.25 "oct.nov.:— Seconde Dépèche, 10h.5 a.m. Puturs : juil.août : 4.23 "oct.nov. : 4.28

Bourse Khédiviale, le 9 mai 1905

| DERNIERE HEURE | (Cloure de la Borres Khédirride II. p.m.) | Cours de l'Association des Corrtière et Marchandises | Coton Fe,F.Br. | Novembre ..N.R. Tal. 12 13/16 à ... | Javier ... | 12 11/16 à ... | Javier ... | 14 11/3 2... | 1/2 Aob. Grainer de coton ... | 14 11/3 2... | 1/2 Aob. Grainer de coton ... | 14 11/3 2... | 1/2 Aob. Grainer de coton ... | 14 11/3 ... | 3/16 | Javier ... | 15 25/40 ... | 30/40 | Jaillet ... | 55 25/40 ... | 30/40 | Jaillet ... | 57 25/40 ... | 30/40 | Jaillet ... | 57 25/40 ... | 30/40 | Jaillet ... | 57 25/40 ... | 30/40 | Jaillet ... | 57 25/40 ... | 30/40 | Jaillet ... | 57 25/40 ... | 30/40 | Jaillet ... | 57 25/40 ... | 30/40 | Jaillet ... | 57 25/40 ... | 30/40 | Jaillet ... | 57 25/40 ... | 30/40 | Jaillet ... | 57 25/40 ... | 30/40 | Jaillet ... | 57 25/40 ... | 30/40 | Jaillet ... | 57 25/40 ... | 30/40 | Jaillet ... | 57 25/40 ... | 30/40 | Jaillet ... | 57 25/40 ... | 30/40 | Jaillet ... | 57 25/40 ... | 30/40 | Jaillet ... | 57 25/40 ... | 30/40 | Jaillet ... | 57 25/40 ... | 30/40 | Jaillet ... | 57 25/40 ... | 30/40 | Jaillet ... | 57 25/40 ... | 30/40 | Jaillet ... | 57 25/40 ... | 30/40 | Jaillet ... | 57 25/40 ... | 30/40 | Jaillet ... | 57 25/40 ... | 30/40 | Jaillet ... | 57 25/40 ... | 30/40 | Jaillet ... | 57 25/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40 | 30/40

Ferces Saidi .

Sept. Oct. _ N.R. P.T. +5 30/40 * 86 10/40 Information. - Emission filières ce

Coton cantars 7750 Graines de coton ardebs 36500

Societe d'Egrenage de Coton a Zagazig

Les actionnaires de la Société sont convo-nés en Assemblée Générale Ordinaire et Exaordinaire le Jeudi 25 Mai 1905 dans les preaux de MM. Carver Brothers & Co Ltd. à

heures de relevée Ordre du jour de l'Assembléo Ordinaire : 1. Rapport du Conseil d'Administration sur

Exercice 1904/5

Rapport du Censeur.
 Discussion et approbation de comptes, s'il

y a lieu.

4. Fixation de dividende.

Ordre du jour de l'Assemblée Extraordinaire: Proposition de dissolution anticipée de la Société et, en cas de lels senit rotée, désignation du ou des liquidateurs et définition

de leurs pouvoirs.

Tont actionnaire porteur d'au moins dix Tont actionnaire porteur d'an moins dix actions qui, voulta prundra part à oce assém-blées, devra dép ser ses actions cinq joub à l'avance as siège de la Société ou à Mexandrie aux quatre Banques suivantes: Anglo Expypida Bank Limited, Banque Impériale Ottofnane, Crédit Lyonnais et National Bank of Egypt. Le Président S. H. CARVER. Alexandrie, le 9 Mai 1905.

AVIS

Les porteurs d'obligations hypothécaires de la dite Société sont informés que la Consei d'Administration dans as sance du 8 Mai courant a décidé le remboursement intégral des dites obligations en capital et intérêts jus-qu'a u 3 Mai courant.

Les paiements se feront à l'Anglo Egyptia Bank Limited à Alexandrie à partir du 16

Juin prochain.

Les intéré's cassent de courir sur toute obligation non présentée au remboursement à la dite date.

Le Président S. H. Carver. Alexandrie, le 9 Mai 1905. 259

BRITISH CHAMBER OF COMMERCE.-We would call the attention of persons interested in Egyptian trade to the work of the British Chamber of Commerce of Egypt, whose office in Alexandria gives information as to standings' trade, &c., to its members, and whose monthly publication reviews our commerce. The annual subscription is £1 and all British traders should bers Our London office, 36, New Broad-street E.C., acts as London agency to The Subscription list will open on Wednesday 10th May 1905 and will close on aturday 13th May 1905.

THE PORT SAID SALT ASSOCIATION. LTD.

(Incorporated under the Companies' Acts 1862 to 1898)

CAPITAL . . . £100,000

Divided into 200,000 hares of 10/- each

The Company was registered with a Capital of £45,000 divided into 45,000 Shares of £1 each. In 1901 the Capital was increased to £67,500. The whole of this Capital has been issued, 5,000 Shares having been allotted to Mr. Guastalla in payment for the concession and the balance having been subscribed and paid up in cash. A reduction of the Capital was effected by Special Resolution of the Company confirmed by an Order of the Supreme Court of Judicature in En land dated 18th March 1905 under which 10s, per Share was written off leaving the £33 750 divided into 67,500 Shares of 10s. each. The Capital has since been increased by an Extraordinary Resolution of the Company to £100,000 divided into 200,000 Shares of 10s. each. Of the increased Capital 92,500 Shares have been offered to the existing Shareholders at the price of 12s.6d. per share and twenty-six thousand Shares have been subscribed for by them and allotted 2s.6d. per Share having been paid thereon.

Sixty-six thousand, five hundred (66,500) shares of IOs. each

are now offered for 'ubscription at the price of 12/6 per hare. Payable 2/6 on Application, 2/6 on Allotment, and the balance of 7/6 on the 15th of June.

40,000 SHARES ARE RESERVED FOR FUTURE ISSUE.

Directors:

A. C. ZERVUDACHI, Alexandria, Chairman. L. SAVON, Port Said.

BARON JACQUES DE MENASCE, Alexandria.

M. C. SALVAGO, R. C. ABDY. do. E. DEBOURG, do.

Bankers.

Anglo-Egyptian Bank Company, Limited.

Solicitors.

Messrs. MAXWELL & DAMPNEY, 41, Bishopsgate Street Within, London, E.C.

Auditor.

JAMES HEWAT, Esq., Alexandria, Egypt.

Secretary and Registered Office.

F. C. CLIFTE, Esq., 3 & 4, Lime Street Square, London, W.C.

NOTICE.

Two vacancies exist in the Sudan Medical Department for two qualified Doctors of Egyptian or Syrian nationality (Mohammedan pre-ferred).

forced).

Salary for the first two years LE 240 a year with an increase of LE 24 after two years statisfactory service. And subsequent periodical increases according to the Ragulations in force at the time being. After one year's satisfactory probation suit able candidates will be given the option of being placed on the permanent list and coming under the Government Pension scheme. Service for Pension year will count towards service for Pension year will count towards service for Pension year.

The probationary year will count in Security for Fension.
Candidates should be unmarried, healthy, and under 26 years of age.
The appointment is subject to the general Government Regulations in force at the thac being as regards leave, travelling allowance to the second of the seco

THE NILE LAND AND AGRICULTURAL CV.

AVIS

Les actionnaires de la Société sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le Lundi 29 Mai 1903 à 4 houres de relevée dans les bu-reaux de la Société Place Mohamed Aly, Im-meuble du Prince Mohamed Bey Ibrahim au Ier étage pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

uivant:
Création d'obligations jusqu'à concurrence
1. P. 200000, en autorisant le Conseil d'Adde L.E. 300000, en autor ministration à en faire l'émission progressi au fur et à mesure des besoins de la Société.

au fur et à mesuro des besoins de la Société.
Pourront prendre park a otte assemblés tous
les actionnaires porteurs d'au moins cinq actions qui en auront fait la dépòt au Siège de la
Société ou auprès des quatre Banques suivantes
Anglo Exprista Bank Limited. Banque Impériale Otomana, Crédit Lyvomais et National
Bank of Expris et ce cinq jours au moins avant
celui de l'Assemblée.

Le Président

25927-10a-1 Alexandrie, le 9 Mai 1905.